

## Indicateurs de référence agrégés (IRA)

### ***GEN\_ARI\_1 Égalité des genres : violence sexuelle et sexiste***

***Nombre de personnes victimes de diverses formes de violence sexuelle ou sexiste qui ont reçu le soutien (médical, psychosocial et/ou légal) requis***

Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9 : Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible ODD 5.2</u> : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services définis comme médicaux, psychosociaux, légaux ou la combinaison de différents services (approche holistique).</li> <li><b>Les différentes formes de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) comprennent les violences physiques, sexuelles et psychologiques survenant dans la vie publique ou privée. Elles englobent également les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines.</b> <u>La violence physique</u> consiste en des actes visant à altérer l'intégrité physique de la victime et comprend, sans s'y limiter, le fait délibéré de pousser, d'attraper, de tordre le bras, de tirer les cheveux, de gifler, de frapper du pied, de mordre, de frapper du poing ou à l'aide d'un objet, de tenter d'étrangler ou d'étouffer, de brûler, d'ébouillanter, de menacer ou d'attaquer à l'aide de toute sorte d'armes blanches ou d'armes à feu. <u>La violence sexuelle</u> est définie comme toute sorte de comportements sexuels préjudiciables ou non désirés, imposés à quelqu'un par avec force, avec contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. Elle comprend les actes de contact sexuel abusif, la participation forcée à des actes sexuels, les tentatives d'actes sexuels sans consentement et les actes sexuels sans consentement (p. ex. viol, agression sexuelle, prostitution forcée), l'inceste, le harcèlement sexuel, la traite des êtres humains et les autres formes d'exploitation sexuelle. Dans les relations intimes entre partenaires, l'expérience de la violence sexuelle est couramment définie comme un rapport sexuel sous contrainte, par peur de représailles du partenaire ou l'exécution contrainte d'un acte sexuel que la femme considère comme humiliant ou dégradant. <u>La violence psychologique</u> comprend une série de comportements recouvrant les actes de violence affective et de comportement dominateur. Elle comprend également la tendance croissante de cyberviolence ou de harcèlement en ligne. Ces comportements, qui coexistent souvent avec des actes de violence physique et sexuelle de la part de partenaires intimes, constituent en soi des actes de violence.</li> <li>Le monitoring devrait comprendre des observations qualitatives venant étayer les chiffres, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le type de soutien que les victimes de VSBG ont reçu ou la combinaison de ces mesures de soutien.</li> <li>➤ les effets sur le groupe cible, par exemple les améliorations pour le bien-être, pour la santé.</li> <li>➤ En plus de la fourniture directe de services aux victimes de VSBG, la DDC soutient également des prestataires de services (institutions publiques et/ou organisations de la société civile, collectivités ou prestataires de services privés, acteurs scolaires et éducatifs) dans leurs capacités et leur engagement, dans l'établissement de systèmes de référence et dans la collecte de données. Dans quelle mesure l'intervention de la DDC a-t-elle entraîné une amélioration de la performance ou du fonctionnement des prestataires de services, des systèmes d'aiguillage, etc.?</li> </ul> </li> </ul>

	<p>➤ De plus, la DDC encourage l'évolution des normes sociales, des perceptions et des comportements au sein de la famille, de la collectivité et des institutions, afin de traiter les causes des VSBG à la source. Quels changements ont été observés à cet égard?</p> <p><u>Calcul (voir ventilation)</u> : a+b+c+d</p>
Unité de mesure	Nombre de bénéficiaires – femmes et hommes, filles et garçons victimes de VSBG – ayant bénéficié de services de soutien via un programme soutenu par la DDC
Ventilation	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de filles âgées de moins de 18 ans</li> <li>Nombre de femmes âgées de plus de 18 ans</li> <li>Nombre de garçons âgés de moins de 18 ans</li> <li>Nombre d'hommes âgés de plus de 18 ans</li> </ol>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires de mise en œuvre, au niveau des projets</li> <li>Enquêtes ou recherches supplémentaires effectuées par des partenaires ou par la DDC</li> <li>Données nationales, statistiques de prestataires nationaux soutenus par la DDC, le cas échéant</li> </ul>
Logique	<p>Les VSBG constituent l'une des formes les plus courantes d'atteinte aux droits de l'homme dans le monde. Il s'agit d'un phénomène répandu et persistant, avec une incidence particulièrement forte dans les situations de fragilité et de conflit. La majorité des victimes de VSBG sont des femmes et des filles, mais les hommes sont aussi concernés. Les VSBG portent gravement atteinte à la dignité et au bien-être des victimes, mais peuvent également traumatiser leur famille et leur communauté. Les victimes ont besoin de services de soutien en vue de leur réadaptation physique et psychosociale et de leur réintégration dans la vie de tous les jours et dans la société. Elles ont aussi besoin de services juridiques qui leur garantissent un accès à la justice et une indemnisation.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> les victimes de VSBG reçoivent le soutien dont elles ont besoin,</p> <p><b>alors</b> elles peuvent réintégrer la société et la vie quotidienne, et retrouver leur bien-être,</p> <p><b>parce qu'</b>elles sont capables de guérir de leurs souffrances et de leurs traumatismes, de retrouver leur intégrité physique, de regagner confiance et d'obtenir justice et indemnisation pour les agressions subies.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	Grâce au soutien de la DDC, en 20XX, ww femmes, xx filles, yy hommes et zz garçons ont reçu le soutien médical, psychologique, juridique ou économique dont ils avaient besoin pour leur guérison et l'amélioration de leur bien-être. Ils ont retrouvé leur intégrité physique ainsi que la force, la confiance ou l'indépendance économique nécessaires à leur réintégration dans la société. Les services d'assistance juridique ont en outre permis aux victimes d'accéder à la justice et à l'indemnisation. Poursuivre en justice les auteurs implique la dénonciation du recours à la violence en tant que modèle de comportement dans les sociétés ou en tant que moyen ciblé de faire la guerre. Enfin, la DDC a également participé à l'établissement ou à l'amélioration de systèmes de services de soutien, et permis à des acteurs nationaux de s'acquitter de leurs obligations.
Responsabilité thématique	Point focal Égalité des genres

Indicateurs de référence agrégés (IRA)	
<b><i>GEN_ARI_2 Égalité des genres - Participation politique des femmes</i></b>	
<b><i>Nombre d'organes politiques incluant au moins 30 % de femmes (indicateur similaire à la cible 5.5.1 des ODD)</i></b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9 : renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.5</u> : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organes politiques comprennent les parlements ou les gouvernements infranationaux.</li> <li>Les parlements comprennent les parlements nationaux ou infranationaux. Les gouvernements infranationaux comprennent les représentants des conseils de gouvernement (organe exécutif).</li> <li>Une représentation d'au moins 30 % de femmes indique qu'elles peuvent se faire entendre et avoir de l'influence.</li> <li>Les postes politiques sont généralement attribués lors d'élections, mais peuvent aussi être pourvus par nomination, par désignation, par élection indirecte ou par rotation.</li> <li>Le suivi devrait comprendre la formulation d'observations de nature qualitative afin de compléter les chiffres, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ décrire la manière dont les femmes ont accédé à ces postes et les facteurs décisifs leur permettant ou les empêchant d'y accéder ;</li> <li>➢ indiquer le changement le plus significatif dont elles ont elles-mêmes fait l'expérience ;</li> <li>➢ exposer les changements intervenus dans leur environnement, p. ex. les encouragements reçus, ou les résistances rencontrées auprès des partis politiques, de leur communauté et des membres de la famille/du ménage ; préciser comment elles font face aux résistances et aux risques qui y sont associés.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation):</u></p> <p>a+b+c</p>
Unité de mesure	Nombre total de parlements nationaux ou infranationaux où la représentation des femmes dans la région d'intervention de la DDC atteint au moins 30 %.
Ventilation	<ol style="list-style-type: none"> <li>Parlements nationaux</li> <li>Parlements infranationaux</li> <li>Conseils de gouvernement infranationaux</li> </ol>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires de mise en œuvre, au niveau des projets</li> <li>Enquêtes ou recherches complémentaires menées par les partenaires et la DDC</li> <li>Données nationales, statistiques dans la région d'intervention</li> </ul>
Logique	La disparité la plus importante entre les sexes est aujourd'hui l'écart qui les sépare en matière d'émancipation politique. Les femmes restent largement sous-représentées, et le sont encore plus aux postes de direction. En outre, elles n'ont pas tous les pouvoirs nécessaires pour remplir leur rôle. Il est donc

	<p>important de combler cet écart et de contribuer à une représentation et une participation politiques des femmes plus égalitaires.</p> <p>L'égalité de tous en matière de participation politique est à la fois un droit de l'homme et un moyen d'assurer un développement inclusif. Les parlements représentatifs et les gouvernements infranationaux permettent aux femmes de faire entendre leur voix et d'inscrire leurs préoccupations à l'ordre du jour politique, ainsi que de participer à la conception, à l'adoption et à la mise en œuvre des politiques, de la législation, des plans de développement et des investissements. Il s'agit de libérer le potentiel de développement que recèle une moitié de la population mondiale qui représente 70 % des personnes pauvres.</p> <p><b><u>THÉORIE DU CHANGEMENT</u></b></p> <p><b>Si</b> les femmes sont représentées aux postes de direction,</p> <p><b>alors</b> elles sont en mesure de contribuer aux décisions politiques qui affectent leur vie et, idéalement, de les influencer,</p> <p><b>parce qu'</b>elles peuvent inscrire leurs préoccupations et leurs priorités à l'ordre du jour politique.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	<p>En 20.., grâce à la contribution de la DDC, ww parlements nationaux et xx parlements infranationaux ainsi que yy gouvernements infranationaux affichent un taux de représentation des femmes d'au moins 30 %.</p> <p>C'est un point de départ qui permet à celles-ci de gagner en visibilité, de faire part de leurs préoccupations et de leurs priorités, de les inscrire à l'ordre du jour politique et, idéalement, de les traduire en actions politiques. Une représentation d'au moins 30 % de femmes indique qu'elles peuvent se faire entendre et avoir de l'influence.</p> <p>En œuvrant à cet objectif de représentation des femmes, la DDC aide à réduire l'écart entre les sexes en matière de participation politique, une condition essentielle pour rendre le développement plus inclusif pour les hommes comme pour les femmes.</p>
Responsabilité thématique	Section Genre de la DDC

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b><i>GEN_TRI_1 Égalité des genres : réformes favorisant l'égalité des genres</i></b>	
<b><i>Nombre de réformes politiques ou législatives transformatrices mises en place afin de promouvoir l'égalité des genres (proche à l'indicateur 5.1.1 des ODD)</i></b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9 : Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.1</u> : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réformes transformatrices du genre font référence 1) à la suppression des politiques, lois et stratégies discriminatoires et/ou 2) à la révision des politiques, lois et stratégies insensibles au genre ou pas vraiment transformatrices et/ou 3) à l'introduction de nouvelles politiques, lois et stratégies qui favorisent l'égalité de genre.</li> <li>Le monitoring doit inclure des descriptions qualitatives, notamment sur le type de réformes (quelle politique, quelle stratégie, quelle législation), sur la prise en compte des formes de discrimination croisées, sur la base sur laquelle les réformes ont été préparées (p. ex. les réformes sont idéalement fondées sur des faits, des données ou des bonnes pratiques et sur une participation inclusive), sur les faits décisifs qui ont conduit à l'adoption de ces réformes, si ces dernières sont dotées de systèmes de monitoring et de contrôle, ainsi que sur la manière dont la DDC a contribué à ces réformes politiques.</li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u> a+b+c</p>
Unité de mesure	Nombre de réformes transformatrices du genre
Ventilation	<ol style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Stratégies</li> <li>Lois</li> </ol>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau du projet, partenaires de mise en œuvre</li> <li>Données locales en relation avec les interventions de la DDC, lorsqu'elles sont disponibles</li> <li>Enquêtes ou recherches complémentaires par les partenaires et la DDC</li> </ul>
Logique	<p>Malgré les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies, il subsiste certaines lacunes inquiétantes. De nombreux pays ne disposent pas de lois couvrant la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes. Des lacunes juridiques persistent, par exemple dans le domaine de la violence envers les femmes, de l'emploi et des avantages économiques, de l'accès à l'éducation, du mariage et de la famille.</p> <p>Pour mettre fin à la discrimination envers les femmes et combler l'écart entre les sexes, il faut abolir les lois et les politiques discriminatoires et introduire des réformes pour faire progresser l'égalité des sexes.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> on met en place des réformes transformatrices du genre,  <b>alors</b> on réduira l'écart entre les sexes,  <b>parce que</b> les droits, les besoins et les priorités des hommes et des femmes sont pris en compte ou soutenus.</p>

Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	Avec le soutien de la DDC, en 20XX, xx politiques discriminatoires, yy stratégies et zz lois ont été abolies, réformées ou nouvellement introduites. Il s'agit d'une condition préalable importante à la réduction des discriminations fondées sur le sexe, en particulier de celles envers les femmes et les filles. La DDC a ainsi contribué de manière substantielle à protéger les droits des femmes et des filles et à garantir qu'elles bénéficient des mêmes droits que les hommes et les garçons.
Responsabilité thématique	Point Focal Égalité des genres

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b><i>GEN_TRI_2 Égalité des genres : changement des comportements sociaux en faveur de l'égalité entre les sexes</i></b>	
<b><i>Proportion de femmes ayant une perception positive du soutien qu'elles reçoivent de leur famille et des membres de leur foyer afin d'entreprendre leurs propres activités</i></b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9: Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.5</u> : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités menées par les femmes peuvent inclure l'engagement dans la vie politique, économique, sociale ou toute autre dimension de la vie.</li> <li>Le soutien aux femmes peut inclure le partage des tâches domestiques et des soins, la réduction des tâches pénibles et l'abolition des règles et pratiques discriminatoires, la promotion des femmes et la lutte contre les préjugés sociaux, la fourniture des ressources nécessaires, la possibilité de poursuivre une formation continue, etc.</li> <li>Le monitoring doit inclure des informations complémentaires sur la qualité, p. ex. <ul style="list-style-type: none"> <li>sur la manière dont les femmes ont été soutenues et par qui, sur la mesure dans laquelle les perceptions sociales, les normes et les comportements changent, sur les facteurs décisifs qui rendent cela possible, sur le changement le plus significatif vécu par ces femmes et comment il affecte leurs ambitions et leur champ d'action, etc ;</li> <li>des observations spécifiques concernant les femmes appartenant à des groupes de population laissés pour compte/vulnérables</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> $(a+b+c+d)/e*100$
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation	<ol style="list-style-type: none"> <li>Filles de moins de 18 ans ciblées NLPC qui se sentent soutenues par leur famille et les membres de leur foyer</li> <li>Femmes de plus de 18 ans ciblées NLPC qui se sentent soutenues par leur famille et les membres de leur foyer</li> <li>Filles de moins de 18 ans non ciblées NLPC ou inconnues qui se sentent soutenues par leur famille et les membres de leur foyer</li> <li>Femmes de plus de 18 ans non ciblées NLPC ou inconnues qui se sentent soutenues par leur famille et les membres de leur foyer</li> <li>Nombre total de femmes et de filles interrogées</li> </ol>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau du projet, partenaires de mise en œuvre, avec enquêtes de perception et recherches</li> <li>Enquêtes ou recherches complémentaires menées par la DDC</li> </ul>
Logique	Les femmes sont confrontées à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit de poursuivre leurs propres intérêts et de s'engager dans des activités autodéterminées. Cela commence déjà au niveau du ménage et de la famille, où elles sont souvent surchargées de travail et confrontées à des normes, des perceptions et des attitudes stéréotypées en matière de genre. Il est essentiel d'aider les femmes à surmonter ces obstacles et de créer un environnement propice

	<p>dans leur entourage immédiat pour leur permettre de s'émanciper et de changer les normes sociales.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> les femmes reçoivent le soutien des membres de leur famille, de leur ménage ou de leur communauté,</p> <p><b>alors</b> elles peuvent s'engager de manière plus égale dans la vie politique, économique, sociale et dans toutes les autres dimensions de la vie,</p> <p><b>parce qu'</b>elles sont soutenues et libérées de la charge des travaux ménagers et autres ainsi que des pratiques sociales restrictives.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	La DDC a contribué à ce qu'en 20XX, xx % des femmes et yy % des filles ont reçu un soutien de la part de leur famille et des membres de leur foyer, ce qui leur a permis de poursuivre leurs propres intérêts et activités. Les normes et les comportements sociaux évoluent en faveur de relations plus égalitaires entre les sexes. Il s'agit de contributions importantes à la création des conditions nécessaires à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes.
Responsabilité thématique	Point Focal Égalité des genres

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b><i>GEN_TRI_3 Égalité des genres : influence des femmes sur le processus politique de prise de décision (en complément de l'indicateur de référence agrégé sur les organes politiques avec au moins 30 % de représentation féminine)</i></b>	
<b><i>Proportion de femmes ayant une perception positive de leur influence dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions politiques</i></b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9 : Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.5</u> : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fonctions politiques font référence aux fonctions endossées en tant que parlementaires ou représentants de gouvernements infranationaux. Les parlementaires peuvent se situer au niveau national ou infranational. Les gouvernements infranationaux comprennent des représentants des conseils gouvernementaux (organes exécutifs) et des sous-comités connexes (p. ex. sur l'éducation, etc.).</li> <li>Dans l'exercice des fonctions politiques, on entend par influence 1) la capacité de s'imposer dans les négociations, 2) la capacité de façonnner la planification du développement et la réalisation des objectifs respectifs, 3) la capacité d'influencer les décisions relatives à l'allocation et aux dépenses du budget public, 4) la capacité d'influencer la conception et l'adoption des politiques publiques et de la législation, ainsi d'être reconnu dans l'exécution de la fonction de contrôle endossée, ou encore 5) la capacité de façonnner les positions et la prise de décision au sein des partis politiques.</li> <li>En plus des données chiffrées, le monitoring doit inclure des informations complémentaires sur la qualité, p. ex. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sur le type d'influence exercé, sur le type de décisions ou de politiques, de plans, de budgets, etc. influencés ;</li> <li>➤ sur les différences quant aux expériences faites par des femmes provenant de milieux différents (recoupement avec d'autres formes de discrimination ou d'exclusion, p. ex. l'origine ethnique, la caste, la religion, le statut économique, le lieu ou tout autre critère) ;</li> <li>➤ descriptions des facteurs décisifs permettant aux femmes d'accroître leur pouvoir et leur influence, du soutien qu'elles obtiennent ou de la résistance qu'elles rencontrent, de la manière dont elles gèrent la résistance ou les risques associés ;</li> <li>➤ sur le changement le plus significatif qu'elles ont vécu elles-mêmes.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> $(a+b+c)/d*100$
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de femmes ayant une perception positive de leur influence dans les parlements nationaux</li> <li>Nombre de femmes ayant une perception positive de leur influence dans les parlements infranationaux</li> <li>Nombre de femmes ayant une perception positive de leur influence dans les conseils de gouvernement infranationaux</li> <li>Nombre total de femmes interrogées exerçant une fonction politique</li> </ol>

Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau du projet, partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Enquêtes de perception, enquêtes complémentaires et/ou recherches menées par les partenaires et la DDC.</li> </ul>
Logique	<p>La plus grande disparité entre les sexes reste aujourd’hui encore le fossé entre l’émancipation politique des hommes et des femmes. Les femmes restent largement sous-représentées, a fortiori dans les postes de direction politique. Il est important de souligner que, très souvent, elles ne disposent pas de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir leurs fonctions. Il est donc important de combler ce fossé et de contribuer à une participation politique égale et marquante des femmes.</p> <p>Une participation politique égale pour toutes et tous est un droit humain de même qu’un moyen de développement inclusif. Le fait de pouvoir influencer la conception et la mise en œuvre des politiques ou de toute autre action politique dans leur sphère de responsabilité témoigne de l’autonomisation des femmes et de leur capacité à agir sur les processus politiques qui affectent leur vie. Il faut par conséquent libérer le potentiel de développement de la moitié de la population mondiale et d’environ 70 % des personnes pauvres de la planète.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> les femmes peuvent influencer la prise de décision dans leur fonction politique,</p> <p><b>alors</b> elles sont capables d’affirmer leurs intérêts et de faire respecter leurs priorités,</p> <p><b>parce qu’elles</b> sont autonomisées et reconnues.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	<p>La DDC a contribué à ce qu’en 20XX, ww % des femmes siégeant dans les parlements nationaux, yy % des femmes siégeant dans les parlements infranationaux ou zz % des femmes siégeant dans les gouvernements infranationaux aient pu influencer les processus politiques et la prise de décision en fonction de leurs priorités. C’est le signe qu’elles s’autonomisent et qu’elles influent sur les processus politiques, et cela témoigne de leur participation marquante.</p> <p>La DDC a ainsi contribué à réduire l’écart entre les sexes en termes de participation politique, une condition importante pour un développement plus inclusif pour les hommes et les femmes.</p>
Responsabilité thématique	Point Focal Égalité des genres

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b><i>GEN_TRI_4 Égalité des genres : réduction du travail domestique et des activités de soins non rémunérées</i></b>	
<b><i>Réduction moyenne des heures consacrées quotidiennement par les femmes à du travail domestique ou à des activités de soins non rémunérées dans une zone ou une population ciblée par la DDC (indicateur similaire à l'indicateur 5.4.1 des ODD)</i></b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9: Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.4</u> : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réduction du temps consacré aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés est mesurée par journée de 24 heures. Il faut rassembler des informations sur le temps consacré aux soins non rémunérés et au travail domestique au début de l'année pour un échantillon de femmes, puis renouveler l'opération pour le même échantillon à la fin de l'année. Veuillez indiquer le changement moyen rapporté.</li> <li>Par travail domestique et de soins non rémunéré, on entend les activités liées à la fourniture de services pour leur propre usage final par les membres du ménage ou par des membres de la famille vivant dans d'autres ménages. Cela comprend, mais ne se limite pas à la collecte et au transport de l'eau, du bois de chauffage et d'autres produits de base, au jardinage, à la production et à la transformation des aliments destinés à la consommation du ménage, à la préparation des repas, à la vaisselle, au nettoyage et à l'entretien du logement, à la lessive, au repassage, à l'installation, à l'entretien et à la réparation des biens personnels et domestiques, à la garde des enfants et aux soins aux membres du ménage et de la famille malades, âgés ou handicapés.</li> <li>Le monitoring doit inclure des informations complémentaires sur la qualité, p. ex. <ul style="list-style-type: none"> <li>sur les mesures qui ont contribué à réduire le temps consacré par les femmes et les filles aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés ; Cela comprend, mais ne se limite pas à l'introduction de nouvelles technologies, aux infrastructures, aux services publics de soins (p. ex. pour les personnes âgées, malades ou handicapées), à la garde des enfants, à un partage plus équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons au sein du ménage, etc. ;</li> <li>sur les changements les plus significatifs que les femmes connaissent grâce au temps gagné (p. ex. ce qu'elles font avec le temps gagné) ;</li> <li>sur les changements dans les comportements stéréotypés liés au travail domestique et aux soins non rémunérés dans leur environnement ;</li> <li>sur les observations spécifiques concernant les femmes issues de groupes de population délaissés/vulnérables.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> <p>a+b+c+d</p>
Unité de mesure	Nombre d'heures
Ventilation	<p>a. Réduction du temps consacré aux tâches domestiques, sur 24 heures (précision à 30 min près) pour les filles (âgées de moins de 18 ans) ciblées NLPC</p>

	<p>b. Réduction du temps consacré aux tâches domestiques, sur 24 heures (précision à 30 min près) pour les femmes (âgées de plus de 18 ans) ciblées NLPC</p> <p>c. Réduction du temps consacré aux tâches domestiques, sur 24 heures (précision à 30 min près) pour les filles (âgées de moins de 18 ans) non ciblées NLPC</p> <p>d. Réduction du temps consacré aux tâches domestiques, sur 24 heures (précision à 30 min près) pour les femmes (âgées de plus de 18 ans) non ciblées NLPC</p>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau du projet, partenaires de mise en œuvre, p. ex. avec journaux de bord de 24 heures et/ou enquêtes sur l'utilisation du temps</li> <li>• Enquêtes ou recherches complémentaires par les partenaires et la DDC</li> </ul>
Logique	<p>Les femmes et les filles consacrent en moyenne environ trois fois plus d'heures par jour que les hommes aux soins non rémunérés et au travail domestique. Les normes de genre stéréotypées entraînent une répartition inégale des tâches entre les hommes et les femmes. L'insuffisance des équipements de cuisson, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de transport accroît la charge des femmes, tout comme l'absence de structures d'éducation et de soins pour la petite enfance et l'accès limité à la protection sociale et aux services sociaux. Lorsque les femmes s'occupent des soins et des tâches ménagères, elles ont moins de temps à consacrer au travail rémunéré, à la formation, à l'engagement politique et aux loisirs, ce qui accroît encore leur désavantage politique et socio-économique.</p> <p>Mesurer le temps que les femmes consacrent par jour aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés sert à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mesurer (indicateur indirect) leur bien-être général et leur qualité de vie ;</li> <li>• évaluer (indicateur indirect) les conditions permettant leur participation à la vie politique, économique et sociale ;</li> <li>• rendre visible et reconnaître le travail domestique et de soins non rémunéré fourni par les femmes et les filles ;</li> <li>• produire des données en tant que contribution essentielle à la politique et au dialogue politique sur l'égalité des sexes.</li> </ul> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> les femmes sont en mesure de réduire le temps qu'elles consacrent aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés,</p> <p><b>alors</b> leur bien-être général s'améliore et leur situation leur permet de mieux participer à la vie politique, économique et sociale,</p> <p><b>parce qu'elles</b> peuvent consacrer plus de temps à leurs propres activités et priorités.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	<p>La DDC a contribué à ce qu'en 20XX, les femmes aient vu leur bien-être et leur qualité de vie s'améliorer, car elles ont pu consacrer XX moins d'heures/moins de temps par jour aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés. Elles ont ainsi pu dégager du temps pour participer plus activement à la vie politique, économique et sociale et améliorer leur qualité de vie. La DDC contribue également à un dialogue politique fondé sur des preuves et à un plaidoyer pour la reconnaissance des services de soins non rémunérés. Elle œuvre ainsi de manière importante à l'amélioration de l'égalité des sexes.</p>
Responsabilité thématique	Point Focal Égalité des genres

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<p><b><i>GEN_TRI_5 Égalité des genres : gestion budgétaire tenant compte de la dimension du genre</i></b></p> <p><b><i>Proportion de gouvernements qui bénéficient d'un soutien et pratiquent une gestion budgétaire intégrant la dimension du genre</i></b></p>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 9 : Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible 5.c</u> : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
Définition (description, spécification, qualification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion budgétaire sensible au genre est définie comme 1) une planification budgétaire qui tient compte des besoins et des priorités spécifiques des femmes et des hommes, et 2) (dans une large mesure) l'exécution budgétaire correspondante. (L'expression « dans une large mesure » est sujette à une évaluation subjective raisonnable de la part des personnes chargées de réaliser le monitoring.)</li> <li>Les gouvernements comprennent principalement les niveaux infranationaux, mais aussi, le cas échéant, le niveau national (p. ex. dans les programmes d'aide sectorielle).</li> <li>Le monitoring doit inclure des informations complémentaires d'ordre qualitatif, p. ex. <ul style="list-style-type: none"> <li>à quel type de besoins spécifiques répondent-ils, qui en bénéficie et de quelle manière ?</li> <li>sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes appartenant à des groupes de population laissés de côté/vulnérables ;</li> <li>sur l'évolution dans le temps de ces modèles de budgétisation et de dépenses ;</li> <li>sur les facteurs qui ont permis d'introduire une gestion budgétaire sensible au genre.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> $(a+b)/(c+d)*100$
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de gouvernements infranationaux qui définissent et, dans une large mesure, appliquent des budgets intégrant la dimension du genre</li> <li>Nombre de gouvernements nationaux qui définissent et, dans une large mesure, appliquent des budgets intégrant la dimension du genre</li> <li>Nombre total de gouvernements infranationaux soutenus</li> <li>Nombre total de gouvernements nationaux soutenus</li> </ol>
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau du projet, partenaires de mise en œuvre</li> <li>Données nationales en relation avec les interventions de la DDC, lorsqu'elles sont disponibles</li> <li>Enquêtes ou recherches complémentaires menées par les partenaires et la DDC</li> </ul>
Logique	La budgétisation sensible au genre vise à établir un lien entre les exigences politiques et juridiques en matière d'égalité des sexes et l'allocation des ressources. Le principe d'un financement adéquat pour l'égalité des sexes est

	<p>ancré dans la Déclaration et la Plate-forme d'action de Pékin (par. 345 et 346) adoptées en 1995. Toutefois, l'insuffisance du financement a entraîné une mise en œuvre lente et inégale. Les pays ont souvent mis en place des politiques et des programmes visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes, sans toutefois disposer des ressources requises pour leur mise en œuvre. Garantir les ressources nécessaires à l'égalité des sexes est essentiel à la mise en œuvre et à la réalisation de l'ODD 5 et de tous les objectifs en matière d'égalité des genres énoncés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> la budgétisation et l'exécution du budget deviennent plus sensibles au genre,</p> <p><b>alors</b> les politiques et les lois visant à la transformation en matière de genre pourront être mises en œuvre plus efficacement et les hommes et les femmes bénéficieront de manière (plus) égale des investissements publics,</p> <p><b>parce que</b> leurs préoccupations, priorités et besoins particuliers sont traités de manière plus appropriée.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	La DDC a contribué à ce qu'en 20XX, la proportion de gouvernements aux niveaux infranational et national qui effectuent une budgétisation sensible au genre et qui (dans une large mesure) exécutent leurs budgets en conséquence a augmenté. Les modèles de budgétisation et de dépenses évoluent et répondent de manière plus appropriée aux besoins et priorités spécifiques des hommes et des femmes, qui sont ainsi en mesure de bénéficier plus équitablement des investissements publics et d'accroître leur bien-être. La DDC contribue ainsi à améliorer l'égalité des genres et à encourager un développement plus inclusif et plus juste. À noter par ailleurs que cela contribue aussi au financement national des cibles de l'ODD 5.
Responsabilité thématique	Point Focal Égalité des genres

Indicateurs de référence agrégés (IRA)	
<b>POV_ARI_1 Ne laisser personne de côté (NLPC)</b>	
<b>Nombre de personnes issues de groupes laissés pour compte qui bénéficient de projets visant à réduire l'exclusion, la discrimination et les inégalités</b>	
Contribution à l'objectif CI 2021-2024	<b>Sous-objectif 9 : Renforcer et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres</b>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<b>Cible ODD 10.2</b> : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Cet indicateur de référence cumule le nombre de personnes des groupes laissés pour compte qui bénéficient de projets financés par la Suisse visant à réduire l'exclusion, la discrimination et les inégalités.</p> <p>La DDC considère comme « <b>laissés pour compte</b> » tous les individus ou groupes qui sont exclus du développement durable ou qui ne bénéficient pas d'un niveau de vie suffisant. Les groupes de population laissés pour compte doivent être déterminés en fonction du contexte. Deux conditions guident la DDC dans l'identification des individus et des groupes laissés pour compte ou qui risque de l'être : la pauvreté et l'exclusion (voir le <a href="#">document d'orientation de la DDC visant à ne laisser personne de côté</a>, p. 6). Être laissé pour compte est la résultante de plusieurs facteurs ancrés dans l'interaction entre les facteurs d'exclusion et les discriminations.</p> <p><b>Bénéficiaires</b> : les individus de groupes particuliers laissés pour compte peuvent effectivement accéder aux projets et aux effets qui en sont attendus.</p> <p><b>Réduction de la discrimination</b> : diminution des cas de traitement inéquitable ou préjudiciable dont sont victimes diverses catégories de personnes sur la base de facteurs d'exclusion.</p> <p><b>Réduction de l'exclusion</b> : processus d'amélioration de la capacité, des perspectives et de la dignité des personnes qui sont défavorisées en raison de leur identité, afin qu'elles participent à la société et aux processus économiques et politiques. L'inclusion sociale, par opposition à l'exclusion, est le processus d'amélioration des conditions pour que les individus et groupes participent à la société et aux processus économiques et politiques.</p> <p><b>La réduction des inégalités</b> : fait référence à la création d'un accès équitable pour tous aux services (santé, sécurité sociale, éducation, eau et système sanitaire, énergie, agriculture) et aux perspectives (de revenus, de travail décent, de formation professionnelle, etc.).</p> <p>Pour compléter le monitoring de la DDC, le point focal Pauvreté recommande de se référer à la liste de NPLC/pauvreté/indicateurs d'inégalité développée en partenariat avec la GIZ (rapport « Importance des indicateurs pour le principe NLPC », 2020). Elle permet un monitoring plus précis de l'objectif NLPC dans des secteurs spécifiques comme l'éducation, la santé, l'agriculture, l'engagement du secteur privé, la gouvernance et la protection sociale.</p> <p><u>Calcul (voir ventilation) : a+b</u></p>
Unité de mesure	Nombre de personnes
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC)	<p>a. Nombre de personnes de sexe féminin</p> <p>b. Nombre de personnes de sexe masculin</p>

Source des données	Rapports de projets -> Rapports annuels de programmes globaux ou de coopération
Logique	<p><u>Théorie du changement:</u></p> <p><b>Si</b> les projets bénéficiant d'un soutien de la Suisse réduisent l'exclusion, la discrimination et les inégalités vécues par les hommes et les femmes laissés pour compte,</p> <p><b>alors</b> les plus pauvres des pauvres et les plus marginalisés auront une chance d'échapper à la pauvreté et de réduire les besoins humanitaires,</p> <p><b>parce que</b> des perspectives et des services auront été proposés aux personnes laissées pour compte <b>et</b> leur permettront d'accéder à l'inclusion sociale, économique et politique.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé et de synthèse	Grâce à la contribution de la Suisse, en 20XX, xx hommes et yy femmes des groupes laissés pour compte ont bénéficié de projets visant à réduire l'exclusion, la discrimination et les inégalités. Le résultat cumulé rassemble les divers groupes laissés pour compte selon différents contextes. Les groupes précisent le genre/sexe, l'âge et les statuts de handicap, d'ethnicité, de religion, et d'origine, ainsi que le statut économique ou migratoire.
Responsabilité thématique	Point focal Pauvreté

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b><i>POV_TRI_1 Inscription dans les registres d'état civil</i></b>	
	<b><i>Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été inscrite dans les registres d'une autorité civile</i></b>
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 10 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit et renforcer la société civile</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<i>Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</i>
Définition (description, spécification, qualification)	<p><i>L'enregistrement des faits d'état civil</i> est un système administratif qui permet d'enregistrer la survenue et les caractéristiques des principaux événements de la vie (notamment les naissances et les décès). Sa principale fonction est de fournir aux individus les documents nécessaires pour établir leur identité légale et leurs relations familiales, revendiquer leur nationalité, exercer leurs droits civils et politiques et accéder aux services fournis par l'État en matière de santé, d'éducation ou autres.</p> <p><i>L'enregistrement des naissances</i> est défini comme l'inscription continue, permanente et universelle, dans le registre de l'état civil, de la survenue et des caractéristiques des naissances, conformément aux exigences légales d'un pays.</p> <p><i>Autorité civile</i> : fonctionnaire autorisé à enregistrer la survenance d'un événement de vie et à consigner les détails requis.</p> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> $(a+b)/c*100$
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de filles de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée</li> <li>Nombre de garçons de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée</li> <li>Nombre total de naissances ayant eu lieu pendant la même période que a) et b)</li> </ol>
Source des données	<p>Rapports de projet</p> <p>Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil qui fonctionnent efficacement compilent les statistiques démographiques qui sont utilisées pour comparer le nombre total estimé de naissances dans un pays avec le nombre absolu de naissances enregistrées pendant une période donnée. Ces données concernent en principe les naissances vivantes qui ont été enregistrées dans l'année ou dans le délai légal d'enregistrement applicable dans le pays.</p> <p>Lorsque les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas disponibles ou ne fonctionnent pas efficacement, des enquêtes représentatives auprès des ménages, qui collectent des données sur l'enregistrement des naissances, peuvent fournir des données pour cet indicateur. Les enquêtes auprès des ménages coordonnées au niveau international, telles que l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) et l'enquête démographique et de santé (EDS), récoltent également des données pour cet indicateur.</p>
Logique	<p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>L'enregistrement des faits d'état civil signifie que les personnes sont comptées et qu'elles ont des droits en tant que citoyennes et citoyens :</b></p> <p><b>Si les gouvernements enregistrent chaque enfant né,</b></p>

	<p><b>alors</b> ils peuvent vérifier si ces personnes ont accès à la santé, à l'éducation ou à d'autres services et prestations,</p> <p><b>parce que</b> tous les individus sont enregistrés auprès de l'État et jouissent de droits.</p> <p>Si l'enregistrement des faits d'état civil ne suffit pas à mettre fin à la pauvreté, il est essentiel de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Il s'agit donc d'un indicateur qui mesure le progrès.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé, de synthèse et de contribution	La Suisse a contribué à ce qu'en 20XX, les naissances de XX % des enfants de moins de cinq ans soient enregistrées auprès d'une autorité civile, ce qui a permis de suivre leur accès aux services publics et le respect des droits de l'homme.
Responsabilité thématique	Point focal Pauvreté

Indicateurs de référence thématiques (IRT)	
<b>POV_TRI_2 Protection sociale</b>	
<b>Proportion de la population couverte par au moins un domaine de la protection sociale</b>	
Contribution au sous-objectif CI 2021-2024	<i>Sous-objectif 7 : Renforcer l'accès équitable à des services de base de qualité</i>
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<p><b>Cible 1.3 :</b> Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p><b>Cible 10.4 :</b> Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité</p>
Définition (description, spécification, qualification)	<p>La DDC entend la protection sociale (PS) comme un ensemble d'initiatives publiques et privées destinées à soutenir tous les individus au long de leur vie, en les protégeant contre les risques sociaux et économiques et en leur assurant des moyens de subsistance durables.</p> <p>Des systèmes de protection sociale bien conçus garantissent un revenu minimum et un accès équitable aux services de base pour les personnes pauvres et vulnérables et permettent de faire face aux aléas de la vie. La PS permet à la fois d'éviter que les personnes ne tombent dans l'extrême pauvreté et de les sortir de la pauvreté à long terme (DDC, 2018).</p> <p>Dans l'idéal, les systèmes de protection sociale comprennent les <b>trois modalités de protection sociale</b> complémentaires que sont l'<b>aide sociale</b>, les <b>assurances sociales</b> et les <b>politiques du marché du travail</b> pour couvrir les différents besoins. Les programmes individuels de PS peuvent se concentrer sur une ou plusieurs modalités. Les <b>domaines d'intervention de la DDC en matière de protection sociale</b> comprennent l'<b>aide sociale</b>, les <b>assurances sociales</b>, les <b>politiques du marché du travail</b> et les <b>interventions visant à renforcer les systèmes de protection sociale</b>. Ces domaines résument les différentes mesures possibles :</p> <p><b>1. Aide sociale</b> : instruments non contributifs, généralement fondés sur la fiscalité, parmi lesquels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 les transferts sociaux tels que transferts en espèces (y c. les allocations familiales ou d'invalidité non contributives ou les allocations sociales), bons ou transferts en nature,</li> <li>1.2 les programmes publics de travail, tels que programmes de travail contre rémunération en espèces, sous forme de nourriture ou de bons d'échange,</li> <li>1.3 la gratuité des services de santé ou d'éducation de base,</li> <li>1.4 les subventions sur les denrées alimentaires ou les combustibles et</li> <li>1.5 les services d'aide sociale pour répondre à des besoins particuliers.</li> </ul> <p>Parmi les exemples de la DDC figurent les programmes d'intégration des Roms dans les Balkans, l'aide humanitaire fournie en espèces et les filets de sécurité sensibles aux aléas de la vie.</p> <p><b>2. Assurances sociales</b> : régimes d'assurance contributifs qui empêchent les personnes de tomber dans la pauvreté à la suite d'un aléa dans leur vie. Ces aléas peuvent comprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1. des circonstances personnelles défavorables (p. ex. assurances maladie, invalidité ou accident (du travail), incapacité de travail, chômage),</li> <li>2.2 des événements de la vie (p. ex. assurances maternité ou paternité, régimes de retraite financés par des cotisations) et</li> <li>2.3 des risques affectant les moyens de subsistance (p. ex. assurances récolte ou bétail en cas de sécheresses, d'inondations, de déplacements forcés).</li> </ul>

	<p>Parmi les exemples de la DDC figurent les mécanismes de protection sociale en santé pour une couverture sanitaire universelle, les assurances agricoles et les assurances indexées sur les conditions météorologiques pour les petits exploitants agricoles, en partie en collaboration avec le secteur privé.</p> <p><b>3. Politiques du marché du travail ou interventions sur celui-ci</b> : création d'emplois, promotion, préservation et diversification des moyens de subsistance, cadres juridiques et normes du travail.</p> <p>3.1 mesures actives : partage du travail, services de formation et de recherche d'emplois, diversification des moyens de subsistance, modalités de remise des diplômes</p> <p>3.2 mesures passives : prestations de maternité, indemnisation des accidents et prestations pour cause de maladie pour les personnes qui travaillent, modifications de la législation (p. ex. salaire minimum, sécurité au travail, services de garde d'enfants).</p> <p>Parmi les exemples de la DDC figurent le travail décent pour les migrants, l'aide aux populations marginalisées pour qu'elles puissent accéder à l'emploi au moyen de politiques appropriées du marché du travail ainsi que la protection et la promotion des moyens de subsistance dans les contextes humanitaires.</p> <p><b>4. Renforcement du système</b> : mesures destinées à renforcer le cadre institutionnel et opérationnel global de la protection sociale, notamment par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4.1 le développement des capacités,</li> <li>4.2 le renforcement des structures de gouvernance nationales et locales et l'amélioration de la coordination en faveur de la protection sociale,</li> <li>4.3 l'augmentation de l'espace budgétaire pour la protection sociale.</li> </ul> <p>La DDC soutient les pays partenaires pour mettre en œuvre les mécanismes de la PS de manière plus efficiente, efficace et transparente dans le but d'en augmenter la couverture et la qualité, en particulier pour les plus vulnérables. Elle cherche également à renforcer la coordination et l'intégration intersectorielle des différents instruments de la PS afin de fournir une assistance complète à toutes les étapes de la vie.</p> <p><u>Calcul (voir ventilation) :</u></p> $(a+b)/c*100$
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Nombre de personnes de sexe féminin couvertes par au moins un domaine de la protection sociale (dans le cadre du programme de la DDC)</li> <li>b. Nombre de personnes de sexe masculin couvertes par au moins un domaine de la protection sociale (dans le cadre du programme de la DDC)</li> <li>c. Proportion de la population totale couverte par le programme soutenu par la DDC</li> </ul>
Source des données	<p>Sources primaires : données de monitoring et d'évaluation liées au projet et rapports de projet de la DDC</p> <p>Sources secondaires : bases de données administratives gérées par les ministères ou les institutions de protection sociale nationales ou infranationales des pays concernés ; données d'organisations partenaires ou d'organisations internationales spécialisées dans la PS</p>
Logique	<p><u>Théorie du changement</u></p> <p><b>Si</b> les personnes sont couvertes par au moins une mesure de protection sociale,</p> <p><b>alors</b> elles ont de meilleures chances d'échapper à la pauvreté, de faire face aux aléas de la vie, de vivre une vie saine et digne, de participer activement à la société et de contribuer à l'économie,</p>

	<p><b>parce que</b> la protection sociale peut être utilisée comme une <b>mesure efficace à court terme</b> pour atténuer les risques immédiats liés à la perte de revenu, à l'emploi, à la sécurité alimentaire ou à la santé et les autres risques ou événements indésirables de la vie (p. ex. conséquences de la pandémie de COVID-19) qui, autrement, feraient basculer les personnes dans la pauvreté, et pour améliorer l'accès aux services sociaux et (re)créer des moyens de subsistance,</p> <p><b>parce que</b> la protection sociale peut aussi être utilisée comme une <b>mesure de prévention et d'atténuation à long terme</b> pour accroître la résilience des individus tout au long de leur vie face aux risques futurs et pour permettre aux pays de réagir plus rapidement aux crises à venir afin de se rétablir plus rapidement à long terme (crise alimentaire, pétrolière et financière de 2008).</p> <p>La PS recoupe un certain nombre de domaines thématiques de la DDC et offre des possibilités de faire le lien entre l'aide humanitaire et les stratégies de développement à plus long terme ainsi que d'établir des systèmes plus cohérents et durables. La DDC comprend la PS comme un moyen efficace de répondre au principe fondamental de ne laisser personne de côté.</p>
Messages possibles en termes de résultat agrégé, de synthèse et de contribution	La Suisse a contribué à ce que XX % de la population puisse être couverte par une mesure de protection sociale en 20XX.
Responsabilité thématique	Point focal Pauvreté